

Un *Accueil de Loisirs Périscolaire* (ALP) est un accueil facultatif qui offre à votre enfant des activités éducatives durant les temps périscolaires. **Les réservations aux temps périscolaires sont OBLIGATOIRES pour les enfants accueillis.**

Vous êtes invités à remplir le dossier administratif d'inscription disponible sur votre espace Portail Famille ou sur <https://clarensac.fr/ecole-elementaire/>. Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez retirer le dossier « papier » en vous adressant à la mairie.

**Le dossier doit être complet**, dûment renseigné, signé et accompagné des pièces justificatives demandées (justificatif de domicile, copie du livret de famille, attestation d'assurance, copie des pages de vaccination, attestation CAF, pièces d'identité...).

**L'Accueil de Loisirs Périscolaire couvre les horaires suivants :**

	Matin	Midi	Soir
ALP maternelle (Lun, Mar, Jeu, Ven)	7h30 – 8h35	11h45 – 13h20	16h30 – 18h30
ALP élémentaire (Lun, Mar, Jeu, Ven)	7h30 – 8h50	12h00 – 13h35	16h45 – 18h30
ALP du mercredi (maternelle et élémentaire)	7h30 - 18h30		

**Comment réserver une place aux accueils périscolaires ?**

Se connecter sur le site <https://portail.berger-levrault.fr/27734/accueil>. Procéder à la saisie de la réservation de votre (vos) enfant(s) sur votre portail famille. En cas de **problème de connexion ou perte d'identifiant**, contacter l'accueil mairie au 04.30.06.53.21 ou par mail à [mairie@mairie-clarensac.fr](mailto:mairie@mairie-clarensac.fr).

➤ **RÉSERVATIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES du MATIN et SOIR, de L'ÉTUDE et du MERCREDI toute la journée :**  
**Les réservations et annulations doivent être faites au plus tard 48h avant le jour demandé.**

➤ **RÉSERVATIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MIDI (hors mercredi) :**  
**Les réservations et annulations doivent être faites le jeudi 11h00 dernier délai pour la semaine suivante.**

Hors délai, les parents doivent **contacter la direction de l'ALP concerné par mail, SMS ou téléphone**. Selon les capacités de service ce jour, la réservation de l'enfant pourra s'effectuer ou non. L'organisation des temps périscolaires permet l'annulation des réservations uniquement avec justificatif médical ou en cas de force majeure.

**Comment contacter les interlocuteurs des ALP concernés ?**

	<b>RESTAURATION</b> Lun, Mar, Jeu, Ven de 9h30 à 11h30	<b>ACCUEILS de LOISIRS PÉRISCOLAIRE</b> Lun, Mar, Jeu, Ven de 9h30 à 13h30
<b>Maternelle (Lun, Mar, Jeu, Ven)</b>	<b>04.30.06.53.28</b>	<b>06.19.01.47.47</b>
<b>ALP du Mercredi</b>	<b>04.30.06.53.24</b>	<b>06.19.01.47.47</b>
<b>Élémentaire (Lun, Mar, Jeu, Ven)</b>	<b>04.30.06.53.24</b>	<b>06.25.44.77.89</b>
<b>Mail des ALP</b>	<a href="mailto:alsh@mairie-clarensac.fr">alsh@mairie-clarensac.fr</a>	